# Avenant n° 129 du 14/09/2009

Relatif à la modification de l'avenant 127

### Préambule:

Suite à la signature de l'avenant 127, celui-ci est complété comme suit :

#### Article 1:

Il est rajouté, en dernier alinéa de l'article 1.7.6.3, après le tableau de déroulement de carrière, la mention suivante :

« Le montant ainsi déterminé par le nombre de points est versé mensuellement et proportionnellement au temps de travail du salarié. »

## Article 2:

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt et d'une demande d'extension. Il fera l'objet d'un dépôt à la Direction Générale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et d'une demande d'extension.

## **Signataires**

Nom: François CHASTAIN

CFE-CGC

Nom: Antoine PROST

Nom: Joel CHIARONI

Nom: Yann Poyet

**CNEA** 

Nom: Alain CORDESSE